



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maternités

Question écrite n° 101229

Texte de la question

M. Christian Vanneste interroge Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur le problème de la sortie jugée trop rapide par les professionnels de la santé des mères de famille et de leur bébé. Le délai est en effet souvent inférieur à deux jours après l'accouchement. On observe par ailleurs une augmentation des ictères nucléaires et ils pourraient être évités d'une manière bien plus efficace si le délai de sortie, des hôpitaux, des enfants se prolongeait, ou encore s'ils pouvaient être examinés systématiquement 48 heures après leurs naissances. Il souhaiterait savoir ce que le Gouvernement pense de cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101229

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mars 2011, page 1930

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)